



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_03_0002

OBJET :

Première programmation Travaux 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre mars, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHET, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Thierry PORTET

Considérant que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux.

Considérant ces opérations énumérées dans les tableaux en annexe. répondant aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une première programmation de travaux d'un montant hors taxes de **340 000 € pour l'eau potable** et de **2 600 000 € pour l'assainissement** ;

Considérant que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de Considérant le concours financier du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ladite programmation de travaux

- **AUTORISE,**
Madame la Présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :
 - à mettre en place cette première programmation de travaux
 - à signer les documents correspondants
 - à effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.